

APPEL DE CANDIDATURE – capsules vidéo pour démystifier l'art

Commission culturelle témiscamienne



PRÉCISIONS SUR LE PROJET

La Commission culturelle invite les artistes du territoire à soumettre leur candidature afin de faire partie des nouvelles capsules vidéo visant à démystifier l'art et la pratique artistique. Par ces capsules, la Commission culturelle souhaite mettre les artistes témiscamiens en avant-scène, en leur permettant de présenter la pratique artistique qui les anime.

But poursuivi : **permettre aux artistes du territoire de présenter et de faire connaître leur processus de création au public témiscamien**

Spécificités du projet :

- Pour cette première édition, 4 artistes seront retenus pour la réalisation de 4 capsules.
- Un seul artiste par discipline artistique sera choisi.
- L'artiste doit être disponible pour une journée de tournage.
- L'artiste doit rendre disponible, lors du tournage, son atelier/lieu de travail, ainsi que quelques-unes de ces créations.
- Les capsules seront diffusées sur les médias sociaux, les télévisions communautaires du territoire, de même que sur l'écran du Cinéma du Rift.
- Selon la faisabilité, il se peut que les capsules soient diffusées sur les ondes de CKVM.
- Les capsules seront d'une durée de 2 à 10 minutes maximum.
- Le tournage des capsules aura lieu au cours de l'automne 2022.

Cachet offert :

Cachet de participation de 150 \$

ADMISSIBILITÉ

Seuls les artistes qui résident dans la MRC de Témiscamingue peuvent poser leur candidature.

Le projet s'adresse autant aux artistes professionnels qu'à ceux qui exercent leur art de façon amateur ou comme loisir culturel.

APPEL DE CANDIDATURE – capsules vidéo pour démystifier l’art

SÉLECTION

Toutes les candidatures soumises et admissibles seront jugées par un jury composé de trois personnes de la MRC et de la Commission culturelle. La décision prise par le jury est sans appel.

Les artistes sélectionnés pour ce projet seront contactés par téléphone au cours des deux semaines suivant la fin de l'appel de candidature.

CONTENU DES DOSSIERS

Le dossier soumis doit contenir les éléments suivants :

- Coordonnées complètes
- Courte présentation de l'artiste et de ses réalisations
- Un court texte expliquant les motivations de l'artiste à faire partie du projet (maximum 4 pages).

DATE LIMITE

Date limite pour soumettre un dossier : **Le jeudi 7 juillet 2022, à 16h**

À l'attention de :

Capsules – démystifier l'art
Véronic Beulé
agente de développement culturel, MRC de Témiscamingue
21, rue Notre-Dame de Lourdes, bureau 209, Ville-Marie (Qc) J9V 1X8

Ou par courriel : agentculturel@mrctemiscamingue.qc.ca

Pour toute question, veuillez communiquer avec Mme Beulé, agente de développement culturel : agentculturel@mrctemiscamingue.qc.ca ou 819.629-2829 poste 229